

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 10 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GAURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian GALINIER, Maire.

Date de la convocation : 3 décembre 2024

Présents : Mmes : Isabelle BONNEVIALE, Monique LEYGUEBAQUES, Sandrine MANSON,
Catherine TURLAN
Mrs : Didier BARTHES, André DE ROSSI, Joël PASCHETTA, Gilbert RAMIERE, Michel
TONON

Absent excusé : M. Eric LAMBIN

Secrétaire de séance : Catherine TURLAN

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 22/10/2024
- Désignation de la (du) secrétaire de séance
- Délibération pour la fixation de la contre-valeur au titre de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif
- Cours de natation scolaire 2024/2025
- Questions diverses.

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2024

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➤ Désignation de la secrétaire de séance

Mme Catherine TURLAN est désignée.

➤ **Performance du système d'assainissement collectif**

La loi de finances portant sur la transformation du dispositif de redevances des agences de l'eau instaure à compter du 1er janvier 2025 la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif. La commune doit définir la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

L'Agence de l'eau Adour-Garonne ayant fixé un tarif de 0,35 € HT par mètre cube pour la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025 et le coefficient de modulation étant fixé pour l'année 2025 à la valeur de 0,35, le Conseil Municipal, décide à la majorité (1 abstention) de fixer pour l'année 2025 le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, à : 0,122 € HT / m³.

➤ **Cours de natation**

Les enfants de l'école vont se rendre à la piscine de Balma du 11 décembre 2024 au 12 mars 2025 pour 10 séances de natation scolaire.

Le coût global de l'activité, incluant les frais de transport, l'intervention pédagogique d'un maître-nageur sauveteur et de location du bassin, est de 2 795 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte prendre en charge les frais liés aux cours de natation scolaire pour l'année 2024/2025.

➤ **Questions diverses**

- Virements de crédits ordonnateur :

1- pour le remplacement du vidéoprojecteur de la classe des CE et de l'onduleur du secrétariat de mairie : virement de 600 € du compte 2131 (constructions bâtiments publics) vers le compte 2183 (matériel informatique)

2- pour les travaux d'assainissement de la salle des fêtes : virement de 9 300 € du compte 2131 (constructions bâtiments publics) vers le compte 21532 (réseaux d'assainissement).

- Agent technique :

Bruno Boissay partant à la retraite le 13/12/2024, son successeur a débuté le 02/12/2024. Il s'agit d'Eric Calas qui se chargera à raison de 35 heures hebdomadaire de l'entretien général des bâtiments et espaces verts communaux ainsi que du ménage des salles communales.

- PLU et PLUi :

Mme Sandrine Manson expose les informations quant au respect obligatoire de la loi climat et résilience à compter de février 2028.

PLU ou PLUi devront être mis en conformité d'ici là (révision de notre PLU ou création d'un PLU intercommunal).

- ALAE :

Le déménagement des locaux de l'ALAE est en attente du rapport de l'APAVE suite aux travaux venant d'être réalisés.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.

<i>SIGNATURES des membres présents lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2024</i>	<i>GALINIER Christian</i>	<i>TURLAN Catherine</i>
<i>MANSON Sandrine</i>	<i>BARTHES Didier</i>	<i>BONNEVIALE Isabelle</i>
<i>DE ROSSI André</i>	<i>LAMBIN Eric</i> <i>Absent</i>	<i>LEYGUEBAQUES Monique</i>
<i>PASCHETTA Joël</i>	<i>RAMIERE Gilbert</i>	<i>TONON Michel</i>